

Décret

Générale

colonial

Décret n° 02-422-1932 Promulgation du protocole annexe à la convention de commerce et de navigation du 30 janvier 1929, signé à Belgrade le 12 mars 1930, entre, la France et le royaume des Serbes-Croates-Slovènes.

n° 02-422-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 octobre 1931

Numéro JO
n° 422 du 31/01/1932

Date du numéro
31 janvier 1932

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un protocole annexe à la Convention de commerce et de navigation du 30 janvier 1929 ayant été signé à Belgrade, le 12 mars 1930, entre la France et le royaume des Serbes-Croates-Slovènes, et les ratifications de ce protocole ayant été échangées à Paris, le 18 août 1921, ledit protocole, dont la teneur suit (1), recevra sa pleine et entière exécution. Art. 2. — Le Ministre des affaires étrangères, le Ministre du budget, le Ministre du commerce et de l'industrie, le Ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret. (1) Le texte de ce protocole a été annexé au décret de mise en application à titre provisoire publié au Journal officiel du 6 avril 1930.

Paul DOUMER. Par le Président de la République : Le Ministre des affaires étrangères, Aristide BRIAND. Le Ministre du budget, François PIÉTRI. Le Ministre du commerce et de l'industrie, Louis ROLLIN. Le Ministre de l'agriculture, André TARDIEU.